
Conseil Municipal du 12 décembre 2023
Procès-Verbal

Convocation : le 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 12 décembre 2023 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2023
- ✧ Présentation du projet d'une manifestation « Montée historique » sur Burdignin par les organisateurs
- ✧ Loyers 2024
- ✧ Distribution des colis des aînés

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 12 décembre 2023, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie Bel, Katia Dupraz, Stéphanie Falcone, Alexandre Rosay, Philippe Donche, Marianne Carrier, Mickaël Desalmand, Christian Nambride, Carole Venant, David Frapsauce, Hélène Duvillard, Erick Dupuit

Absents excusés : Christine Billieux, J-P Thevenod

*** Désignation du secrétaire de séance**

Carole Venant est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2023**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour « indemnités maire/adjoints » et demande que ce sujet soit débattu à huis-clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité le huis-clos

*** Présentation du projet d'une manifestation « Montée historique » sur Burdignin**

L'association JBWW Racing présente au conseil municipal le projet d'une manifestation « Montée historique » avec des véhicules de + de 30 ans le 26 mai 2024. Le départ serait à partir de chez Morez jusqu'au rond-point de la Tatte. Les routes des Vernes et des Alpagnes seraient fermées de 7h à 19h tout en préservant des plages d'ouverture. Il est demandé aux organisateurs de prévenir les riverains en compagnie de Monsieur le Maire, de voir avec les agriculteurs si cette période est appropriée pour une éventuelle mise à disposition des champs.

Le conseil municipal donne son accord (12 voix pour et 1 abstention) sous réserve que les associations locales puissent participer à cette manifestation et que les organisateurs remplissent les obligations citées ci-dessous.

*** Loyers 2024**

Le conseil municipal décide d'une augmentation des loyers de 2.50% de l'indice de référence des loyers 2023.

** Colis des aînés*

Les colis de Noël sont distribués aux personnes à partir 65 ans domiciliées sur la commune. Cet âge pourrait être rediscuté lors de la réunion du conseil municipal concernant le vote du budget.

** Indemnités Maire/adjoint/conseiller avec délégation*

Devant les difficultés rencontrées par Monsieur le Maire dans la maîtrise des responsabilités de la commune, les adjoints ont proposé la prise en main et le renforcement de leurs délégations.

Cette proposition étant conditionnée par :

- La nécessité de renforcer le groupe d'adjoints par un conseiller avec délégations
- Ce conseiller doit pouvoir bénéficier d'une rémunération
- Cette rémunération ne doit pas impacter la commune d'une charge salariale supplémentaire

Le conseil municipal prend acte de cette solution.

Monsieur le Maire demande la baisse de son indemnité au bénéfice du conseiller ayant reçu délégations.

Le conseil municipal vote à la majorité (12 pour et 1 abstention) la répartition des indemnités comme suit :

- Maire, 29.6 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique
- Adjoints, 10.7 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué, 10.7 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique

Le conseil municipal se réunira le 23 janvier 2024, le 20 février 2024 et le 19 mars 2024

Fin de la réunion à 21H00